

Projet Pédagogique

Communauté d'Agglomération du Grand
Verdun

Année scolaire 2015-2016

SOMMAIRE

1. Le contexte
 - a. La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun
 - b. Le Projet Educatif de Territoire
 - c. La réglementation
2. Les objectifs pédagogiques
3. Le fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs
 - a. Le fonctionnement général
 - b. Les accueils périscolaires
 - c. Les accueils extrascolaires
4. La place de l'enfant
5. Le rôle et les fonctions de l'équipe pédagogique
 - a. La directrice à l'Enfance et à la Jeunesse
 - b. La directrice adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse
 - c. Les directeurs de sites
 - d. Les animateurs
 - e. Les intervenants extérieurs
 - f. Les accompagnateurs de bus
 - g. Le personnel de restauration
6. Les relations entre les différents acteurs
 - a. Le partenariat avec les équipes enseignantes
 - b. Les relations entre la direction et les animateurs
 - c. Les relations entre les animateurs
7. La mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique

ANNEXES

1. Protocole de sécurité
2. Règlement intérieur
3. Livret pédagogique pour les NAP

1. Le contexte

a. La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun

Au 1^{er} janvier 2015, les communes de Verdun, Thierville sur Meuse, Haudainville, ainsi que la communauté de communes de Charny et le Syndicat Mixte de Sivry la Perche, ont fusionné en Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (CAGV). Les compétences liées à l'organisation des accueils péri et extrascolaires reviennent dès lors au Président. L'objectif de la CAGV est de tendre vers une harmonisation de l'offre et de la gestion des temps périscolaires et extrascolaires, avec une tarification commune.

b. Le Projet Educatif de Territoire

En juin 2015, le Projet Educatif de Territoire (PEdT) de la CAGV a été validé. Dans un premier temps, le PEdT intercommunal est un groupement des différents PEdT existants. En effet, la majeure partie des communes ou EPCI du territoire du Grand Verdun ont écrit un PEdT spécifique pour les Nouvelles Activités Périscolaires en septembre 2014, valable pour une durée de 3 ans. Aussi, l'objectif est de maintenir ces PEdT en cours jusqu'à 2017.

Le Projet Educatif Territorial intercommunal mobilise l'ensemble des ressources disponibles sur le territoire afin de garantir la continuité éducative entre l'école, les accueils périscolaires et les accueils extrascolaires. Il veille à la complémentarité éducative de l'offre sur le territoire, en lien avec les partenaires des actions enfance, jeunesse et éducation de la CAGV.

Pour Verdun, les thématiques sont les suivantes :

Il a pour objectifs :

- ❑ D'assurer la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs
- ❑ De renforcer le dialogue avec les parents et de favoriser les échanges avec les autres acteurs de l'éducation
- ❑ D'apporter une réponse globale aux enjeux de co-éducation.

Les thèmes du PEdT :

Le PEdT est valable sur trois ans, et chaque année un thème est défini pour assurer un fil conducteur entre les différents accueils :

- ❑ 2014-2015 : Respect, tolérance, règles de vie en collectivité
- ❑ 2015-2016 : Verdun, capitale de la paix, des libertés et des droits de l'Homme
- ❑ 2016-2017 : Citoyens : nos droits, nos devoirs.

Pour cette année, le thème est donc :

Verdun, capitale de la paix, des libertés et des droits de l'Homme

c. La réglementation

Les différents accueils collectifs de mineurs (ACM) organisés par la CAGV sont déclarés auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse (DDCSPP 55). Les ACM comprennent :

- ❑ Des accueils de loisirs périscolaires : accueil du matin, restauration scolaire, NAP, accueil du soir, mercredis récréatifs
- ❑ Des accueils de loisirs extrascolaires : organisation d'accueils de loisirs sans hébergement pendant les périodes de petites et grandes vacances.

La réglementation en vigueur impose des taux d'encadrement qui sont :

- ❑ L'équipe d'animation doit être composée de : 50% minimum d'animateurs diplômés (BAFA ou équivalence) , de 30% d'animateurs en formation et 20% maximum d'animateurs non diplômés.
- ❑ Les taux d'encadrement dans les accueils de loisirs périscolaires :
 - 1 animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans
 - 1 animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans.
- ❑ Les taux d'encadrement dans les accueils de loisirs extrascolaires :
 - 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans
 - 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

2. Les objectifs pédagogiques

De manière générale, les ACM organisés se doivent de répondre aux besoins et aux rythmes des enfants, et ce, en toute sécurité (affective, morale et physique).

Les animations devront permettre de répondre au mieux à des besoins et attentes exprimés par les familles et les enfants en fonction des orientations politiques de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun. Les animations mises en place seront communiquées aux parents.

Ci-dessous, les grandes idées des objectifs sont précisées. Dès la rentrée, chaque directeur de sites organisera une réunion avec les équipes pédagogiques de chaque école afin de proposer pour chaque objectif, des moyens opérationnels d'y répondre, dans la mise en œuvre au quotidien, au travers de l'organisation de la vie quotidienne et des activités proposées, mais aussi des spécificités de chaque école, de l'âge et de l'effectif des enfants accueillis.

Sur l'ensemble des ACM, trois grands objectifs sont mis en œuvre par les équipes pédagogiques :

- ❑ Le respect et le vivre ensemble : il est question du respect de soi, des autres (enfants comme adultes), des locaux et du matériel. Le respect ne se limite pas aux devoirs de l'enfant envers l'adulte mais impose une réflexion globale autour de l'apprentissage de la vie en collectivité, de la prise en compte des individus, de la relation de confiance qu'instaurent les adultes avec les enfants.
- ❑ L'autonomie et la responsabilité : pour bien grandir, tout enfant doit pouvoir expérimenter, acquérir des responsabilités, gagner en autonomie en parallèle du développement de connaissances et de compétences. La réflexion à avoir dans les équipes pédagogiques concerne tout autant l'organisation de la vie quotidienne

(restauration, aménagement des salles, etc.) que la mise en œuvre des activités (questions du modèle, du choix, etc.).

- Le développement de l'imaginaire : les accueils collectifs de mineurs, notamment au travers des NAP doivent être un levier qui permette aux enfants de développer leur imaginaire au sens large, en proposant des activités diverses et variées, une ouverture culturelle, en suscitant l'envie de découverte. (Exemple : organisation et participation des enfants à la Saint Nicolas, mise en place de spectacles, etc.).

3. Le fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs

a. Le fonctionnement général

Site		Directeur	Matin	Midi	NAP	Soir	Mercredis récréatifs	Informations complémentaires
Secteur de Verdun	Château Couten (dessert les écoles Poincaré Galland et Galland)	Florence	7h-9h	12h-13h45	15h45-16h45	16h45-18h30	12h-18h30	
	CAAPE de Glorieux	X	7h-8h45	12h-13h45	15h45-16h45	16h45-18h30	11h45-18h30	
	CAAPE de Porte de France	X	7h- 8h45	11h45-13h30	15h45-16h45	16h45-18h30	11h45-18h30	
	CAAPE de Caroline Aigle	Sandra	7h-8h45	11h45-13h30	15h30-16h30	16h30-18h30	11h45-18h30	
	CAAPE de l'école Michel / Pergaud et de la maternelle Prévert	Sophie	7h-8h45	11h45-13h30	16h-17h	17h-18h30	11h45-18h30	Les enfants mangent à la cantine du collège Barrès
	CAAPE de Jules Ferry	Sophie	7h-8h45	12h-13h45	15h45-16h45	16h45-18h30	11h45-18h30	
Ecole – Fromeréville les Vallons (dessert également les écoles de Sivry la Perche et Bethelainville)		Sandra	7h30-9h	12h-14h	15h45-16h45	16h45-18h30	Pas de cantine le mercredi	
Belleville	CAAPE Charles Perrault	Marie	7h30-8h25	11h30-13h30 (11h30-12h30 le mercredi)	15h25-16h25 LMV	16h25-18h30	MJC Belleville	accueil matin et soir à Maginot. Transport en bus.
	CAAPE André Maginot	Marie	7h30-8h35		15h35-16h35 LMV	16h35-18h30	MJC Belleville	
Ecole Arc en Ciel – Bras sur Meuse		Marie	7h30-8h40	11h40-13h40 (11h40-12h30 le mercredi)	15h40-16h40 MJV	16h40-18h30		accueil matin et soir au CAAPE Clé des Champs. Transport en bus.

Ecole Clé des Champs – Charny sur Meuse		Florence	7h30-8h40	11h40-13h40 (11h40-12h30 le mercredi)	15h40-16h40 MJV	16h40-18h30		
Thierville	Ecole Thierville Centre	X	7h30-8h50	12h-13h35	16h-16h45	16h45-18h30	Pas de cantine le mercredi	Les enfants mangent à la cantine du collège Saint Exupéry
				(12h-12h30 le mercredi)				
	Ecole Jardin Fontaine	X	7h30-8h35	11h45-13h35	Mat : 16h-16h45	Mat: 16h45-18h30		
				(11h45-12h30 le mercredi)	Elém : 16h-17h30 LV	Elém: 17h30-18h30 LV / 16h-18h30 MJ		
Ecole Thierville Village	X	7h30-8h35	11h45-13h20	15h45-17h15 MJ	17h15-18h30 MJ / 15h45-18h30 LV	Les enfants mangent à la cantine du collège Saint Exupéry		
			(11h45-12h30 le mercredi)					
Ecole Edgar Gascon - Salle polyvalente - Haudainville		Sophie	7h30-8h30 (9h le mercredi)	11h45-13h30 (12h-12h30 le mercredi)	15h30-16h30 LMJ	16h30-18h LMJ 15h30-18h V		La restauration scolaire et les NAP ont lieu à l'espace multiculturel

Cinq directeurs de sites sont en charge du suivi des accueils périscolaires et extrascolaires sur le territoire. Le découpage des différents secteurs s'est fait en fonction du nombre d'enfants par école et du nombre de sites, conformément aux normes en vigueur.

b. Les accueils périscolaires

Les Centre d'Accueil et d'Animation pour l'Enfance (CAAPE) regroupent :

- ❑ L'accueil périscolaire du matin, avant l'école
- ❑ L'accueil périscolaire du soir, après les NAP
- ❑ Les mercredis récréatifs
- ❑ L'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) organisé pendant les vacances scolaires.

Les activités proposées sont en lien avec les objectifs explicités dans le Projet Educatif de Territoire et ceux qui seront développés par les équipes dans les annexes de ce projet pédagogique.

L'accueil du matin et l'accueil du soir :

Les jours d'école, pour les accueils périscolaires du matin et du soir, les animateurs ne prévoient pas d'activités organisées selon un planning prévu à l'avance mais répondent aux demandes et envies des enfants.

L'accueil du matin doit se faire en douceur, pour proposer aux enfants un temps à leur rythme et des petites activités calmes, afin qu'ils commencent bien la journée.

L'accueil du soir, après une parfois longue journée dans les locaux scolaires et en collectivité, doit prendre en compte leur fatigue, leur permettre de faire ce qu'ils souhaitent : des jeux sportifs pour les enfants qui ont besoin de se dépenser, comme l'accès à un coin lecture et détente pour les enfants qui ressentent le besoin d'être au calme.

La restauration scolaire :

Le temps du repas est une activité à part entière. Les animateurs profitent de ce moment privilégié pour manger à table avec les enfants, discuter avec eux de leur journée, être à leur écoute. Le repas doit être un moment de détente, de convivialité.

C'est aussi un temps qui permet une approche des notions d'hygiène, d'initiation au goût, de la découverte de divers aliments. Il est important que les enfants puissent manger à leur faim, dans le calme, se resservir s'ils le souhaitent, participer aux tâches du collectif (débarrasser, aider au service, etc.).

Il en est de même pour le goûter, proposé lors de l'accueil périscolaire du soir.

Pendant le temps du repas, il est nécessaire qu'une attention particulière soit prêtée aux allergies alimentaires des enfants qui sont notifiées dans leurs fiches sanitaires, et aussi aux projets d'accueils individualisés (PAI) qui peuvent être mis en place. Les animateurs doivent connaître les régimes alimentaires spécifiques, allergies, PAI et protocoles qui en découlent, des enfants qu'ils accueillent.

Les NAP :

La réforme des rythmes scolaires visait à permettre aux enfants d'accéder à des activités sportives, culturelles, artistiques afin de contribuer à développer leur curiosité intellectuelle. Pour cela, comme l'année passée, des intervenants extérieurs et internes à la Communauté

d'Agglomération viendront proposer des animations variées. Les enfants sont répartis par cycles (cycle 1 maternelle ; cycle 2 : CP et CE ; cycle 3 : CM).

Dans le cadre du PedT intercommunal, les PedT préexistants des communes et communautés de communes ont été conservés en annexe et les horaires et modalités d'organisation restent inchangés (cf. tableau sur le fonctionnement général).

Dans la mesure du possible, les petits groupes sont privilégiés afin de proposer une certaine qualité des animations. De même, les animateurs de la CAGV rencontreront les intervenants afin de s'approprier leurs projets et de les transmettre au mieux.

La première semaine sera consacrée à la présentation des projets, des animateurs, des intervenants, des plannings, etc.

Puis, dans la mesure du possible, les quatre dernières semaines seront réservées au choix des enfants sur les activités qu'ils ont préférées et qu'ils souhaitent revoir ou approfondir.

Pour permettre une transition entre l'école et les NAP et aux enfants d'être réceptifs, un temps de récréation libre d'une dizaine de minutes est mis en place avant chaque activité.

Les thèmes définis dans les PedT seront abordés tout au long de l'année sur les différentes écoles :

École	Sous Thèmes
Verdun - Haudainville - Fromeréville	<ul style="list-style-type: none">• Bien dans mon corps• Graine D'artiste• J'explore mon environnement• Les sens en éveil• Je me détends
Belleville – Bras - Charny	<ul style="list-style-type: none">• Notre Louvre à nous• Notre petit tour du Monde• Sauvons la planète• La Citoyenneté
Thierville	<ul style="list-style-type: none">• Ateliers de Création• Ateliers du développement du Langage• Ateliers Sportifs• Ateliers sur la Citoyenneté

Dans chaque grande famille, deux ou trois activités seront déclinées. Un projet d'activités sera mis en place par l'équipe d'animation afin de respecter les intentions éducatives et les besoins de l'enfant. Comme chaque enfant évolue à son rythme et selon son âge et n'a pas les mêmes besoins et les mêmes attentes, un planning d'activités sera pensé et adapté à chacun (cf. livrets pédagogiques des NAP)..

La première semaine de la rentrée scolaire sera une semaine de présentation : organisation des groupes, présentation des animateurs, des intervenants, du planning...

Les mercredis récréatifs :

Les mercredis récréatifs fonctionnent comme les autres accueils périscolaires : la restauration est incluse, des activités sont proposées dans l'après-midi, en essayant au maximum de diversifier les types d'activités afin que les enfants aient le choix. Le temps d'accueil échelonné du soir est un moment privilégié pour discuter avec les parents du programme d'activités, du fonctionnement, de l'évolution de leur enfant au sein du collectif, etc.

Pour les sites sur lesquels un mercredi récréatif est organisé, les différentes équipes travailleront sur des thématiques différentes chaque trimestre ainsi que l'organisation d'un grand jeu, une fois par mois. Ces temps périscolaires sont aussi l'occasion d'organiser des sorties et activités diverses (piscine, théâtre, etc.).

c. Les accueils extrascolaires

Les accueils extrascolaires correspondent aux accueils de loisirs sans hébergement organisés pendant les petites et grandes vacances. L'équipe pédagogique de chaque période de vacances travaillera en amont sur une thématique, sur l'organisation et le programme des activités, sur les sorties possibles à proposer aux enfants, etc.

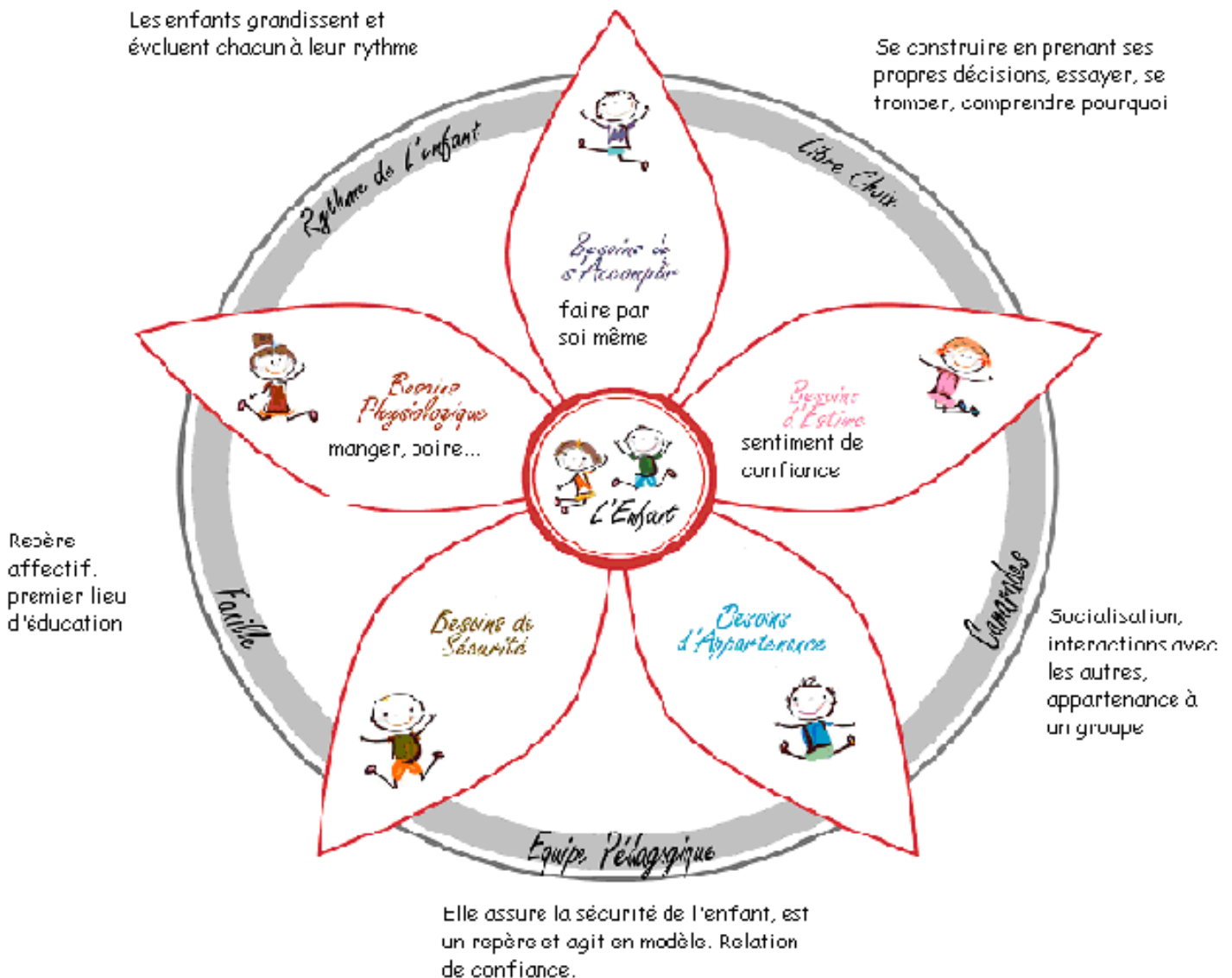
Pendant ces accueils extrascolaires, les enfants sont en vacances et il est important que l'organisation et les activités répondent à leurs besoins et rythmes biologiques. Les enfants doivent pouvoir s'y ressourcer, récupérer de la fatigue accumulée des semaines d'école par le biais des temps calmes, se dépenser, découvrir de nouvelles activités qui peuvent être de réels projets sur plusieurs jours, etc.

Pendant ces semaines, l'équipe doit permettre aux enfants d'être acteurs de leurs vacances, et pour cela réfléchir au fonctionnement, aux outils à mettre en place qui donnent la possibilité aux enfants de proposer, de s'exprimer sur l'organisation, de définir leurs envies.

4. La place de l'enfant

Les enfants grandissent et évoluent chacun à leur rythme

Se construire en prenant ses propres décisions, essayer, se tromper, comprendre pourquoi



Les animateurs ont un rôle éducatif complémentaire de celui de la famille et de l'école. Ils interviennent sur le temps des loisirs des enfants, d'où l'importance de leur permettre de grandir à leur rythme, de développer de nouvelles compétences, de découvrir de nouvelles activités etc. Tout cela dans une relation de confiance et en sécurité.

L'accueil des enfants en situation de handicap :

La Convention internationale des droits de l'enfant et la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 « Pour l'égalité des droits des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » affirment l'égalité d'accès des enfants en situation de handicap aux accueils collectifs à caractère éducatif de mineurs, y compris les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires non spécialisés. Dès lors, une concertation de l'équipe sur les modalités

d'accueil de cet enfant au sein de l'accueil de loisirs, périscolaire ou extrascolaire est nécessaire.

Dans le cas où un enfant en situation de handicap serait inscrit dans un ACM organisé par la CAGV, le directeur de sites réunira son équipe pédagogique afin de réfléchir à l'accueil et aux modalités de celui-ci. De même, en fonction du handicap, le directeur de sites pourra s'entretenir avec les enseignants en charge de l'enfant à l'école, l'AVS de l'enfant, demander un rendez-vous avec les parents, participer à la mise en place du Projet d'Accueil Individualisé, ou prendre toute disposition permettant un accueil de qualité.

5. Le rôle et les fonctions de l'équipe pédagogique

a. La directrice à l'Enfance et à la Jeunesse

La Directrice à l'Enfance et à la Jeunesse participe à la définition et à la mise en œuvre de la politique des pouvoirs publics, sur les secteurs de l'Éducation, l'Enfance et la Jeunesse, la restauration scolaire, etc.

Elle participe à la définition du projet éducatif global de la collectivité. Elle pilote les projets Enfance, Jeunesse et Éducation. en termes de budget, de mobilisation des ressources humaines et de l'ensemble des moyens d'action. Elle encadre et organise les services et les équipements rattachés à sa direction, en développant une réelle transversalité entre les différents services.

b. La directrice adjointe à l'Enfance et à la Jeunesse

Sous la responsabilité de la Directrice du pôle Enfance Jeunesse, la Directrice Adjointe participe à l'encadrement et à l'organisation des services et des équipements rattachés à la direction.

Elle a pour mission d'assister la Directrice du pôle Enfance Jeunesse et est chargée de :

- ✓ Coordonner les projets enfance, jeunesse et éducation,
- ✓ Animer et coordonner les équipes,
- ✓ Organiser et gérer les équipements,
- ✓ Faire le suivi administratif du service.

c. Les directeurs de sites

Ils ont pour mission de gérer l'équipe d'animation durant toute l'année scolaire sur les temps périscolaires. Ils se chargeront de l'administratif. Ils veillent au bon déroulement des activités et anticipent les éventuels changements de planning. Ils sont les personnes ressource auprès de l'équipe. Les directeurs sont à l'écoute des animateurs et instaurent un dialogue permanent : un dialogue immédiat pour régler une urgence et un dialogue ponctuel. Ils restent à disposition des enfants et des parents.

d. Les animateurs

Les animateurs sont responsables de la sécurité des enfants durant les activités mises en place, dans le cadre du projet pédagogique. Ils sont à l'écoute des enfants à chaque instant. Ils veillent au rythme de vie des enfants et le respectent. Les animateurs s'efforcent de mettre en œuvre leurs savoir-faire et leurs capacités, tant individuelles que collectives.

Au cours de l'année, les animateurs pourront avoir des responsabilités spécifiques sur le temps d'une période entre deux temps de vacances scolaires :

L'animateur référent :

Afin de permettre un bon relais entre les directeurs de sites et les animateurs, un animateur référent sera choisi en concertation avec l'équipe. Son rôle sera de faire le lien sur le terrain et de communiquer les informations aux autres animateurs, et inversement de faire remonter les éventuels dysfonctionnements ou les besoins en matériel aux directrices.

Il sera aussi en charge de faire remonter les besoins en terme de matériel pédagogique aux directeur de sites, aux dates prévues, afin qu'une commande soit faite à chaque trimestre.

L'animateur responsable du pointage :

Afin d'assurer un pointage efficace des enfants, permettant ensuite la facturation aux familles, un animateur sera référent de cette tâche sur chaque temps (accueil du matin, restauration, NAP, accueil du soir...). Ce sera donc lui qui vérifiera que le pointage a été correctement effectué sur les tablettes ou ordinateurs prévus à cet effet. Pour plus d'efficacité, un support papier sera fait en parallèle. L'animateur responsable du pointage devra donc remettre ce support aux directrices de sites chaque mois.

e. Les intervenants extérieurs

La participation des intervenants extérieurs aura pour finalité d'apporter et de faire bénéficier aux enfants d'une forme d'approche différente pour enrichir et conforter les apprentissages. Celle-ci s'intégrera nécessairement au projet pédagogique.

Toutes les interventions seront soumises aux conditions réglementaires en termes de qualification, de responsabilité, de sécurité. Ils font partie intégrante de l'équipe d'animation durant les NAP.

f. Les accompagnateurs de bus

Les accompagnateurs de bus seront responsables de la sécurité des enfants lors des trajets. Ils veilleront aussi que chaque enfant soit dans le bon bus et descende à son arrêt. Ils doivent aussi faire remonter les informations s'ils constatent des infractions au code de la route par le chauffeur, un mauvais état général du bus ou autres.

g. Le personnel de restauration

Le personnel de restauration veillera au bon fonctionnement du temps de restauration avec les enfants, et appliquera les règles d'HACCP (Hazard Analysis Critical Control Point : système

qui identifie, évalue et maîtrise les dangers significatifs au regard de la sécurité des aliments). Le personnel de restauration devra connaître les allergies et les restrictions alimentaire des enfants concernés et veiller qu'aucune erreur ne soit faite par rapport à ces enfants.

6. Les relations entre les différents acteurs

a. Le partenariat avec les équipes enseignantes

L'objectif est de créer du lien entre les projets d'écoles et le PedT.

Le partenariat s'effectue grâce aux diverses concertations communes autour du PedT puis se poursuivra au quotidien sur :

- les règles communes mises en place,
- les lieux de regroupement,
- le partage d'infos journalières,
- les espaces de vie partagés,
- le matériel pédagogique partagé (matériel de motricité, jeux de cour, instruments de musique, livres...)

Tout le matériel relatif aux activités manuelles du périscolaire sera distinct du matériel de la classe. Dans un souci d'échanges et de communication, les synthèses des thématiques seront transmises aux directeurs au début d'année pour une plus grande visibilité des actions pour éviter le doublon d'actions similaires sur les temps scolaires et périscolaires.

Dans la mesure du possible, les directeurs de sites proposeront leur participation au conseil des maîtres et aux réunions d'école si besoin, afin d'améliorer la communication avec l'équipe enseignante, d'harmoniser les règles de vie établies auprès des enfants, d'échanger sur les difficultés rencontrées avec certains enfants, et fluidifier la jonction entre les différents temps de l'enfant.

b. Les relations entre la direction et les animateurs

L'équipe entière sera solidaire et s'entraidera. Chaque projet sera décidé en commun et soutenu par tous. Cela impliquera une bonne assimilation du fonctionnement, de la coopération et une communication permanente et à tous les niveaux.

Des cahiers de liaison seront sur tous les sites pour faciliter les échanges. Chaque incident (retard d'un parent, enfant difficile...) devra y être exposé au fur et à mesure de l'année.

Les directeurs sont joignables sur leurs téléphones portables à tout moment pour gérer les difficultés des animateurs et répondre à leurs questions.

L'animateur parfait n'existe pas : pour permettre à chacun de prendre du recul sur ses pratiques, de maîtriser de nouvelles activités, de trouver sa place dans une équipe, d'appréhender certaines thématiques relatives à l'enfance, un directeur de sites est en charge de pointer les besoins de formation et d'organiser des temps d'échanges, de formation, de pratique d'activités. Chaque animateur dispose de temps de préparation, de temps de réunions et de temps de formation. Ces temps sont indispensables au bon fonctionnement de tout accueil collectif de mineurs.

Pour faciliter la communication, le suivi et la mise en place de formations, les échanges inter équipes, une boîte mail par école, accessible à l'équipe pédagogique, sera créée à la rentrée. Ces relations seront fondées sur le respect mutuel des rôles, la confiance, la solidarité, et la concertation. En outre, les relations entre animateurs et directrices ne pourront se fonder que sur une franchise réciproque. Tout autre attitude engendrerait des répercussions négatives sur la vie des sites périscolaires et extrascolaires.

c. Les relations entre les animateurs

Les relations seront inspirées par les notions de respect mutuel, d'entraide, de tolérance et de confiance. Aucun animateur ne devra considérer qu'il est au-dessus des autres et qu'il peut se dispenser de respecter les décisions ou tenir compte d'un conseil. Par ailleurs, le travail pouvant être fatiguant, les relations pourraient s'en ressentir et connaître des tiraillements, des tensions : il sera de la responsabilité de chacun de faire en sorte que ces moments difficiles soient les plus passagers possibles et d'éviter toute rancune.

7. La mise en œuvre et l'évaluation du projet pédagogique

Pour les accueils périscolaires :

Le territoire du Grand Verdun étant composé de nombreuses écoles, ce projet pédagogique ne peut prendre en compte les spécificités de chacune. Pour cela, un travail entre les directeurs de sites et leurs équipes pédagogiques, sur chaque école, sera amorcé comme suit :

- ❑ 31 août 2015 : réunion de pré-rentrée avec l'ensemble des animateurs pendant laquelle ce projet pédagogique global sera présenté.
- ❑ Septembre – octobre 2015 : organisation d'une réunion dans chaque école avec chaque équipe pour affiner les objectifs, les rendre opérationnels, préciser l'organisation en fonction des envies de l'équipe et des possibilités offertes par les lieux.
- ❑ Février 2016 : organisation d'une réunion dans chaque école avec chaque équipe pour faire le point sur la réalisation des objectifs et des moyens et outils mis en œuvre : faisabilité, réussite etc. Cette réunion permettra de retravailler les axes définis, d'approfondir certains points, de faire évoluer le fonctionnement pour gagner en qualité d'accueil.
- ❑ Juin 2016 : organisation d'une réunion globale d'échanges avec l'ensemble des animateurs pour évaluer le projet pédagogique, discuter de ce qui a fonctionné ou non, des moyens et outils mis en œuvre et créés.

Tout projet pédagogique peut faire l'objet de modifications, d'ajouts, en fonction d'évaluations régulières. Au cours de l'année, le travail orchestré par les directeurs de sites et leurs équipes sera ajouté dans des annexes par école.

Pour les accueils extrascolaires :

Avant chaque période de vacances scolaires, une réunion de préparation sera mise en place, comprenant un travail sur l'organisation, sur l'affinage des objectifs généraux du projet pédagogique et sur les animations proposées durant l'accueil de loisirs. A la fin de la période de vacances, un bilan sera effectué par l'équipe, prenant en compte une évaluation du projet.

L'évaluation globale du projet pédagogique de la CAGV :

D'une manière générale, l'évaluation du projet pédagogique portera sur l'appropriation de celui-ci par l'équipe. Les directeurs de sites s'assureront lors de la réunion de pré-rentree du 31 août que l'ensemble des animateurs et intervenants extérieurs ont bien compris les éléments du projet et les objectifs, tout autant que leur rôle et l'organisation des accueils collectifs de mineurs mis en place. Les projets d'animation proposés par les animateurs seront mis en cohérence avec les objectifs du projet pédagogique. Des modifications de ceux-ci pourront être opérées en amont, dans un travail d'équipe entre les directeurs et les animateurs de chaque site.

Pour ce qui est des moyens opérationnels mis en face des objectifs de l'équipe, les moments d'échanges et de formation des animateurs permettront d'amener un travail sur ce qu'ils souhaitent apporter aux enfants au travers des animations mises en place.

Tout au long de l'année, la présence des directeurs de sites et les visites régulières des personnels de la direction de l'enfance et de la jeunesse sur les lieux d'accueil, permettront d'observer que les objectifs et le fonctionnement décrits dans le projet pédagogique et ses annexes sont bien mis en œuvre.

Les activités proposées devront s'adapter aux capacités des enfants et à leurs attentes. L'observation sur le terrain permettra des régulations si nécessaire.

Le projet pédagogique étant celui d'une équipe, il est important que les annexes travaillées par chaque équipe dans chaque école, ainsi que celles concernant les accueils de loisirs des petites et grandes vacances, fassent l'objet au minimum d'une réunion dès le mois de janvier de l'année en cours.

Une réunion en fin d'année scolaire permettra : de vérifier si les objectifs sont bien atteints, d'apporter des modifications au besoin, d'approfondir les réflexions pédagogiques liées au fonctionnement et aux fonctions des membres de l'équipe. Ceci afin de permettre à chacun d'évoluer dans ses pratiques.

Le bilan général en fin d'année permettra de faire ressortir les points importants à travailler pour l'année suivante.

Exemple de grille d'évaluation présentée dans les fiches annexes des différents sites et selon l'objectif suivant : « Accompagner les mineurs dans la réalisation d'un projet »

Objectif Opérationnel	Moyens	Moyens D'évaluation	Indicateurs de Réussite
Les enfants apprendront à s'organiser pour réaliser un projet d'activités.	Les enfants auront à définir qui fait quoi, quand, comment et quel matériel utiliser. Une fiche technique pourra les guider dans la réalisation	Les animateurs apporteront leur aide technique : grille de répartition des tâches, échéancier...	Le travail en coopération permettra de garantir la réalisation du projet et sa réussite. Chaque enfant aura un rôle bien précis.

ANNEXES

1. Protocole de sécurité

Le protocole de sécurité sera délibéré lors du conseil d'agglomération de septembre. Une fois validé, il sera transmis à l'ensemble des agents.

2. Règlement intérieur

Le règlement intérieur sera délibéré lors du conseil d'agglomération de septembre. Une fois validé, il sera transmis à l'ensemble des agents.

3. Livrets pédagogiques pour les NAP

Un livret pédagogique pour les NAP a été établi pour :

- Verdun
- Charny, Belleville, Bras
- Fromeréville
- Thierville

Ils présentent l'agenda de l'année scolaire, en fonction des thématiques souhaitées par les communes dans leur PedT et les intervenants par cycle. Les projets d'animation correspondant à chaque atelier y sont détaillés.